

ARASOL

Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois

Communes de
Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens,
Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix

CSR Centre Social Régional
de l'Ouest lausannois

AAS Agence d'Assurances Sociales
Région Ouest lausannois

RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2019

Adopté par le Conseil Intercommunal
le 9 juin 2020

TABLE DES MATIÈRES

Membres des Organes de l'Association Législature 2016 – 2021	3
Conseil intercommunal – Législatif	3
Comité de direction – Exécutif	3
Commission de gestion	3
Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)	4
Préambule	4
Collaborateurs de l'ARASOL	6
Centre Social Régional (CSR)	8
Dossiers	8
Nouvelle Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	8
Collaborateurs au CSR	9
Attribution de nouvelles situations	10
Enquêtes	10
Mesures d'insertion sociale (MIS) conventionnées et individualisées	11
Mesures conventionnées (mesures du catalogue)	11
Mesures individualisées	11
Insertion des Jeunes Adultes en Difficultés (JAD)	11
Bénéficiaires de + 50 ans	12
Activités régionales – Travailleuse Sociale Logement	14
Expulsions	14
Hôtels	15
Conclusion	15
Quelques chiffres	16
Expulsions	17
Ordonnances d'expulsion	18
Exécutions forcées	18
Agence d'Assurances Sociales (AAS)	19
Statistiques liées au Revenu d'Insertion (RI)	23
Organigramme de l'ARASOL	32
Lexique des abréviations	33

Nous invitons les citoyens et conseillers communaux intéressés à solliciter auprès de l'ARASOL le rapport d'activité complet et détaillé, sur simple appel téléphonique ou demande écrite. Celui-ci comprend un certain nombre d'éléments statistiques fort intéressants, autant sur les volumes d'aides, sur la composition, l'origine et la composition familiale des bénéficiaires. Sa lecture permet de sortir des idées reçues, sur un certain nombre de points.

Vous pourrez également le trouver sur notre site, www.arasol.ch, après son adoption par le Conseil intercommunal d'ici fin juin.

Membres des Organes de l'Association

Législature 2016 – 2021

Conseil intercommunal – Législatif

Madame Caroline ALBIKER-POCHON – Crissier – Présidente jusqu'au 30.06.2019
Madame Nathalie DUBUIS – St-Sulpice - Présidente depuis le 1er juillet 2019
Madame Arun BOLKENSTEYN – Bussigny
Madame Fabienne REINHARDT - Bussigny
Madame Corinne ROCHAT – Chavannes-près-Renens
Monsieur Yves RYSER – Chavannes-près-Renens
Monsieur Bernard BARMAZ – Crissier
Monsieur Pierre-Albert CHAPUISAT– Ecublens
Madame Christelle DICK – Ecublens jusqu'au 31 décembre 2019
Monsieur Enrique FERNANDEZ - Ecublens
Madame Martha BEJARANO - Renens
Madame Elodie JOLIAT - Renens
Monsieur Ali KORKMAZ – Renens
Monsieur Stéphane MONTABERT – Renens
Madame Diane BURRUS – St-Sulpice (jusqu'au 30 juin 2019)
Madame Carole GRAETZEL – St Sulpice
Madame Jacqueline PERNET – Villars-Ste-Croix
Madame Nadia SCHMID – Villars-Ste-Croix
Secrétariat : Mme Fabienne SULLIVAN (jusqu'au 31 juillet 2019)
M. Christian MÜHLHEIM (dès le 26 septembre 2019)

Comité de direction – Exécutif

Madame Pascale MANZINI – Ecublens – Présidente
Madame Michelle BEAUD – Crissier – Vice-présidente
Madame Germaine MÜLLER – Bussigny
Madame Loubna LAABAR – Chavannes-près-Renens
Madame Karine CLERC – Renens
Madame Cécile THEUMANN – St-Sulpice
Madame Susanne PERRUDET – Villars-Ste-Croix
Secrétariat : Mme Annie SIEGLER

Commission de gestion

Madame Arun BOLKENSTEYN – Bussigny
Madame Corinne ROCHAT – Chavannes-près-Renens
Monsieur Bernard BARMAZ – Crissier
Madame Christelle DICK – Ecublens
Monsieur Stéphane MONTABERT - Renens
Madame Diane BURRUS – St-Sulpice
Madame Carole GRAETZEL – St-Sulpice
Madame Nadia SCHMID – Villars-Ste-Croix

Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)

Préambule

L'activité de l'ARASOL au cours de l'année sous revue n'a pas été marquée par des changements, dans les missions, aussi importants qu'au cours des années antérieures. On peut parler d'année de stabilisation et de transition au niveau de la gouvernance politique cantonale. Le départ de Monsieur Pierre-Yves Maillard et son remplacement, en mai, par Mme Rebecca Ruiz à la tête du Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) est l'un des deux changements forts.

Le second changement d'importance au plan de l'organe cantonal se situe au niveau opérationnel, soit la création d'une nouvelle Direction Générale, celle de la Cohésion Sociale (DGCS).

Cette nouvelle direction est née de la fusion, au début de l'année, des deux anciens services proches qui étaient le Service de Prévoyance et d'Aide Sociales (SPAS) et le Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH).

Le regroupement des deux anciens services traduit une volonté d'approcher les questions sociales sous un angle de vue mieux concerté et vise également à une approche plus unifiée et globale des problèmes sociaux et des questions assurancielles.

Cette fusion a bien évidemment marqué notre partenaire et organe mandatant nos missions de manière assez profonde. Des changements d'interlocuteurs et un nouveau découpage de leurs missions a eu un effet de priorisation sur les projets en cours pour maintenir leur dynamique (nouveau système d'information et logiciel de calcul des prestations RI, projet d'Unités communes CSR-ORP, révision de l'ensemble des critères et des dossiers de subsides pour l'assurance maladie suite à l'engagement du plafond à 10% du revenu). Si de nouveaux projets d'importance ne sont pas nés, par contre l'année 2019 a été une année de transition permettant notamment à notre région, de son côté, de terminer la mise en place d'une nouvelle organisation interne au CSR.

Cette approche nouvelle unifiée au sein d'une même direction devrait permettre d'aboutir, avec d'autres évolutions à terme, à une amélioration de la fluidité des informations, à offrir à la population des réponses plus globales et des réponses mieux ciblées en regard des besoins.

L'évolution devra non seulement se faire en tenant compte des structures existantes et de retouches adaptées, mais également en incluant nos collaborateurs dans ce cheminement. A titre d'exemple, nous pouvons entrevoir que les régions d'action sociale puissent se diriger vers ce que l'on appelle « guichet unique » où un/e professionnel/le spécialiste recevra le citoyen en demande, quelle qu'elle soit.

Celui-ci, de manière plus important encore qu'actuellement, fera un bilan de situation sur l'ensemble des questions sociales.

Cette posture professionnelle qui vise à ne pas seulement répondre à une demande précise mais à faire un check up socio administratif est actuellement bien implantée dans la culture professionnelle de chacune de nos deux structures que sont le CSR et l'AAS. Le pas supplémentaire serait qu'une seule structure accueille le citoyen et soit dotée de professionnels qui maîtrisent l'ensemble des critères d'éligibilité en matière de prestations et de régimes sociaux.

Dans un contexte où les communes et le Conseil d'Etat négocient une éventuelle nouvelle clef de financement, ces questions de financement sont d'importance. Rappelons à ce propos que la facture sociale finance les prestations et les coûts de délivrance du Revenu d'Insertion et de l'appui social (assistants/es sociaux/ales) qui sont fournis par les Centres Sociaux Régionaux et que l'activité des Agences d'Assurances Sociales est actuellement toujours à la charge des communes adhérentes, en financement direct des budgets communaux. Il nous semble également utile de rappeler que la facture sociale est composée d'un ensemble de prestations, dans lequel le RI et les CSR représentent moins de 30% des dépenses, un amalgame étant trop souvent fait entre assistance financière versée par les régions et facture sociale.

Vous trouverez plus loin quelques éléments statistiques qui permettent de situer le poids de notre région dans la charge générale du seul RI. Ces chiffres et éléments vont à l'encontre d'une partie des idées reçues sur les districts ou villes dans lesquelles la population a besoin d'avoir recours au RI.

Enfin, nous avons la satisfaction d'avoir pu faire évoluer notre statut du personnel qui datait du début des années 2000 et pour lequel une adaptation à l'évolution des rapports de travail était devenue indispensable. Il contient des dispositions qui ont maintenu bien évidemment l'ensemble des conditions auxquelles sont soumises les entités de droit public mais en abandonnant le principe de la nomination en tant que fonctionnaire, à l'instar de la grande majorité des régions d'action sociale, d'un très grand nombre de communes et de l'Etat de Vaud. Il entérine une volonté exprimée et votée par les municipaux du début de ce siècle, soit une réduction du temps de travail qui est passé de 41h30 à 41h00.

Enfin, nous ne saurions terminer sans évoquer l'amélioration de la situation pour notre personnel quant à son contexte de travail. Une importante réorganisation qui a touché autant notre équipe administrative que notre équipe sociale a vu se mettre en place une structure avec des référents métiers, qui sont des collaborateurs de premier recours pour les gestionnaires administratifs et sociaux. A la tête du CSR se trouve désormais un responsable opérationnel, cadre ayant la responsabilité de la délivrance des prestations et une directrice adjointe, en charge de l'ensemble du secteur social.

Ce nouveau dispositif, couplé avec deux engagements de gestionnaires administratifs en renfort a permis que l'année 2019 soit celle d'un retour à la normale en terme de volume et de répartition du travail. Nous remercions chaleureusement nos collaborateurs pour le travail réalisé en faveur de personnes et famille en difficulté, avec les éléments parfois difficiles et lourds de ces prises en charge.

Quelques éléments statistiques sur le recours au Revenu d'Insertion

Au plan des chiffres et du volume de personnes aidées par le RI, il est intéressant de constater que la situation au cours des trois dernières années s'est améliorée. en termes de volume. Alors que la population de la région desservie (le district sans la ville de Prilly) a constamment augmenté, en parallèle le nombre de dossiers payés est lui resté relativement stable au cours de la même période, ce qui indique un taux de recours à l'aide financière de ce régime en baisse au niveau du pourcentage de personnes dépendant, partiellement ou totalement du Revenu d'Insertion.

PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS PAYES	Nombre d'habitants desservis par le CSR de l'Ouest lausannois	Taux d'aide sociale <u>du district</u> au cours du mois d'octobre Le taux inclut la commune de Prilly	Taux d'aide sociale de <u>Renens</u> cours du mois d'octobre	Taux d'aide sociale d' <u>Ecublens</u> au cours du mois d'octobre
4 ^e trimestre 2017	1'267	63'471	4.30%	5.40%	2.80%
1 ^{er} trimestre 2018	1'220	63'944			
2 ^e trimestre 2018	1'209	63'944			
3 ^e trimestre 2018	1'223	63'944			
4 ^e trimestre 2018	1'305	63'944	4.00%	5.00%	2.70%
1 ^{er} trimestre 2019	1'240	64'500			
2 ^e trimestre 2019	1'258	64'500			
3 ^e trimestre 2019	1'252	64'500			
4 ^e trimestre 2019	1'310	64'500	3.80%	4.80%	2.60%

N.B.

1/le district comprend la ville de Prilly, qui est membre d'une autre association régionale d'action sociale
2/Statistique Vaud établit les taux d'aide sociale pour les villes les plus importantes, Renens et Ecublens y figurent pour notre district.

Villes	
Montreux	6.8%
Aigle	6.6%
Vevey	6.5%
Yverdon-les-Bains	6.5%
Prilly	5.5%
Lausanne	5.3%
Renens	4.8%
La Tour-de-Peilz	4.5%
Morges	3.0%
Ecublens	2.6%
Nyon	2.2%
Gland	1.8%
Pully	1.8%
Lutry	1.0%

Districts	
Aigle	5.1%
Riviera-Pays-d'Enhaut	4.9%
Lausanne	4.8%
Broye-Vully	4.5%
Jura-Nord vaudois	4.3%
Ouest lausannois	3.8%
Morges	1.8%
Lavaux-Oron	1.8%
Gros-de-Vaud	1.6%
Nyon	1.4%

Ainsi, pour l'année sous revue, en prenant toujours la même référence d'octobre, notre district n'est qu'en 6e position sur les 10. S'agissant des deux villes de notre région, elles se situent respectivement en 7e position pour Renens et en 10e position pour Ecublens du classement des 14 villes répertoriées dans la statistique Vaud.

Collaborateurs de l'ARASOL

Les nombreux changements amorcés à la fin de l'année 2018 se sont poursuivis en 2019, tout en donnant à cette année une tonalité de stabilisation dans la transition.

Le départ de la cheffe de groupe des gestionnaires administratifs, la reprise de la conduite de tout le personnel du CSR par un seul responsable pour recréer de la cohésion au sein des différentes équipes, le retour progressif de la Directrice adjointe du secteur social, les recrutements d'un responsable Qualité et Conformité des prestations pour améliorer le contrôle interne et d'une coordinatrice de l'équipe administrative pour appuyer notamment le responsable du CSR, sont autant de mesures entreprises en cours d'année pour soutenir la transition voulue. La dernière étape entamée dans ce sens, a encore été de publier, en décembre 2019, l'annonce de recrutement du/de la futur(e) Directeur/trice de l'ARASOL dont le remplacement est prévu courant 2020, suite au départ à la retraite du Directeur actuel.

L'ARASOI comptait à fin 2019, 82 collaborateurs pour un total de 67 EPT, dont le 20% seulement sont des hommes. Les collaborateurs travaillant à temps partiel représentent le 60% de l'effectif.

Le secteur des ressources humaines n'a malheureusement pas pu déployer tout son potentiel durant cette année à cause d'un accident de l'assistante RH en incapacité de travail durant presque tout le premier semestre. A noter également quelques autres absences de longue durée (congés maternité, congés non payé, incapacités de travail multiples) qui nous ont rappelé le bien-fondé d'avoir renforcé les équipes au moyen d'une dotation légèrement supérieur au strict nécessaire en 2018. Le climat de travail ne s'est ainsi pas détérioré malgré ces absences et les efforts consentis pour améliorer progressivement les conditions de travail du personnel ont pu se poursuivre sereinement.

C'est dans cet esprit qu'a pu aboutir le projet d'élaboration du nouveau statut du personnel, mis en consultation auprès des collaborateurs entre les mois de mai et d'août 2019, validé par le Comité de direction le 27 août, adopté par le Conseil intercommunal le 26 septembre et approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, en date du 7 novembre 2019. L'entrée en vigueur de ce nouveau statut du personnel, qui remplace celui du 1er janvier 2002, a été planifiée au 1er janvier 2020.

Les principaux changements que ce statut introduit sont la suppression du statut de fonctionnaire et du principe de nomination, le passage à 41 heures de travail hebdomadaire pour un collaborateur à plein temps, le régime de la résiliation ordinaire, un congé paternité de 20 jours, d'adoption de 16 semaines et de maternité de 20 semaines, avec ou sans allaitement, pour ne nommer que les plus apparents.

Cette année 2019 a vu notre apprenti de 3ème année réussir ses examens et obtenir son CFC d'employé de commerce et l'apprentie de 1ère année poursuivre son apprentissage en 2ème année. Nous avons accueilli plusieurs stagiaires de la Haute Ecole de travail social et de la santé de Lausanne ainsi que plusieurs jeunes écoliers dans le cadre de stages d'observation au sein du CSR. Une personne d'une cinquantaine d'année a également réalisé un stage de 3 mois en réception, dans le cadre d'un projet de réinsertion professionnelle mandaté par l'AI.

Nous avons organisé une formation à l'interne en communication multiculturelle pour une trentaine de collaborateurs administratifs ainsi qu'un cours de premiers secours pour faire face aux urgences médicales en institution.

Nous faisons face à une demande toujours plus croissante des collaborateurs pour bénéficier de formations, soit pour renforcer leurs expertise (certificat ou brevet en assurances sociales, CAS en case management), soit à titre de développement de carrière (CAS en management d'institutions sociales), ou pour nourrir l'esprit d'équipe (supervisions) ou encore pour leur donner davantage de moyens de gérer le stress et prévenir l'épuisement professionnel. Accorder aux collaborateurs du temps de formation sur leurs heures de travail ou contribuer au financement, même partiel, de ces dernières, développe non seulement leur expertise de professionnels mais améliore également leur motivation tout en leur apportant la reconnaissance méritée pour leur difficile mission. Les ressources pour réaliser ces objectifs restent malheureusement à ce jour trop limitées.

La Direction et le Comité de direction remercient l'ensemble des collaborateurs du Centre Social Régional et de l'Agence d'Assurances Sociales pour l'investissement et l'adaptabilité dont il a fait preuve au cours de l'année écoulée.

Centre Social Régional (CSR)

Dossiers

Depuis quelques années déjà, nous assistons à une stabilisation du volume des dossiers malgré la reprise, par les CSR, des dossiers anciennement traités par l'OCTP (Office des curatelles et tutelles professionnelles, devenu Service des curatelles et tutelles professionnelles) et la FVP (Fondation Vaudoise de Probation).

Suite à diverses difficultés, ces deux services ne sont plus en mesure d'assumer leurs mandats, s'agissant de la partie financière. Ils poursuivent cependant le suivi des dossiers sous l'angle social, par un accompagnement ciblé de leurs bénéficiaires.

Ainsi, depuis février 2018, l'OCTP n'est plus Autorité d'Application, à même de pouvoir verser les prestations du RI. Ce sont les CSR qui ont repris les dossiers de ce service.

Sur un total de 593 dossiers, le CSR de l'Ouest Lausannois en a repris 24, progressivement, entre mai et septembre 2018.

Pour sa part, la FVP a effectué des transferts de dossiers sur notre CSR, par étapes également, en septembre, octobre, novembre 2019, totalisant un nombre de 7 dossiers.

Ces transferts ont engendré une charge de travail supplémentaire que doivent assumer nos collaborateurs, dans un climat de collaboration peu aisée.

Nouvelle Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) a remplacé la Loi sur les étrangers (LEtr).

Les différentes révisions successives, dont la LEI qui en est le dernier versus, ont durci les conséquences de la perception de l'aide sociale en matière de permis de séjour et d'établissement, surtout pour les ressortissants de pays extra-européens.

Si de nombreuses dispositions restent inchangées, de nouvelles ont été introduites, qui mettent notamment l'accent sur la nécessité d'intégration des étrangers et en particulier sur la connaissance de la langue parlée au lieu de domicile.

Ainsi, dans un certain nombre de cas, un niveau minimum de maîtrise de la langue (le français dans le canton de Vaud) est désormais demandé.

Exemples

Une exigence linguistique a été introduite :

- Pour être autorisé à rejoindre son conjoint ou partenaire en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial.

Cette nouvelle exigence ne s'applique pas aux Européens bénéficiant de la libre circulation des personnes, ressortissants de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (UE et AELE) :

- Pour obtenir un permis d'établissement (permis C).

Cette nouvelle exigence ne s'applique pas aux ressortissants d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, d'Espagne, de France, de Grèce, d'Italie, de la Principauté du Liechtenstein, des Pays-Bas et du Portugal qui bénéficient d'un accord d'établissement entre ces Etats et la Suisse :

- Pour être autorisé à rester en Suisse après la dissolution du mariage quand le titre de séjour est lié à un regroupement familial.

Parallèlement au durcissement de cette nouvelle loi, une plus grande latitude a été conférée aux autorités responsables de la migration, ce qui rend la situation juridique des personnes de nationalité étrangère moins prévisible.

Pour exemple, en début 2020 le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police d'élaborer un projet pour les trois options suivantes :

- Préciser les conditions d'intégration requises pour l'octroi d'une autorisation de séjour aux personnes admises à titre provisoire dans des cas de rigueur.
- Simplifier la révocation de l'autorisation d'établissement en cas de dépendance à l'aide sociale.
- Restreindre l'aide sociale octroyée aux titulaires d'une autorisation de séjour au cours de leurs trois premières années de présence en Suisse.

A ce jour, les effets de cette nouvelle loi ne se font pas encore sentir de manière significative au sein du CSR en tant que volume de dossiers. Toutefois, elle a déjà un impact au niveau de la relation de confiance que les collaborateurs ont avec les bénéficiaires RI quand cette question est abordée.

Collaborateurs au CSR

Les deux dernières années ont été marquées par un contexte relationnel difficile vécu au sein de l'équipe administrative, par l'absence prolongée d'une directrice adjointe et par le conflit important entre deux cadres intermédiaires, résolu par le départ de l'une d'entre elles.

Ces conditions particulières ont amené à la nécessaire réorganisation de l'ensemble du CSR, dès janvier 2019.

Ainsi, une seule personne est désormais responsable des deux équipes, administrative et sociale, garantissant une vision d'ensemble unique et globale de toutes les activités liées au RI.

L'engagement de collaborateurs de référence pour les différents métiers a apporté le soutien attendu par les équipes et contribué à l'amélioration des processus de contrôle et de qualité.

A ce propos, les premiers retours positifs nous ont été adressés, à l'automne 2019, par les auditeurs de la DGCS venus opérer, selon la procédure habituelle, des contrôles de dossiers.

Ainsi, trois collaborateurs administratifs et une collaboratrice sociale encadrent et soutiennent au niveau opérationnel les équipes, qui apprécient grandement la stabilité désormais retrouvée. Celle-ci reste toutefois précaire, l'arrivée de l'UC (Unité Commune ORP-CSR) prévue pour début 2021 laissant présager de nouveaux changements, inévitables.

Attribution de nouvelles situations

De nouveaux outils ont été mis en place afin de garantir une répartition équitable des nouvelles requêtes.

Seules les demandes aboutissant à des entretiens individuels, avec l'assistant/e social/e et /ou le gestionnaire administratif sont prises en compte.

Les collaborateurs se voient attribuer les dossiers en fonction de leurs disponibilités et de leur taux de travail.

La répartition est visible et ne peut plus donner lieu à un sentiment d'inéquité dans la distribution du travail.

Enquêtes

L'unité enquêtes est actuellement constituée de deux collaborateurs pour un taux d'activité effectif de 140%. Pour mémoire, l'unité a été renforcée dès le 1^{er} juin 2018 avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur, engagé par le CSR Morges-Aubonne-Cossonay, qui répartit son temps de travail à raison de 60 % pour son employeur et 40 % pour le CSR de l'Ouest-Lausannois.

En 2019, 28 enquêtes complètes ont été traitées au sein du CSR OL ainsi que 10 enquêtes préalables imposées par les directives cantonales. Cette situation reflète une augmentation de 5.55% d'enquêtes réalisées par rapport à l'année précédente, incluant en outre une amélioration qualitative non négligeable, puisque seules 3 enquêtes ont été abandonnées au lieu de 7 en 2018.

Parmi les 28 enquêtes non-préalables :

- 16 ont confirmé les soupçons de fraude et 12 se sont avérées négatives ou ont été abandonnées (3). Dans les enquêtes positives, 3 cumulent 3 fraudes et plus, 10 cumulent 2 fraudes et 3 une seule fraude.

Parmi les 10 enquêtes préalables :

- 6 ont mis à jour des problématiques qui n'avaient pas été annoncées spontanément, allant jusqu'à modifier voire empêcher la délivrance de l'aide financière pour 3 cas.

Les principales fraudes découvertes sont :

- La dissimulation de ressources (13 cas)
- La dissimulation de la composition du ménage (5 cas)
- La dissimulation de la domiciliation (2 cas)
- La dissimulation d'éléments de fortune (2 cas)

D'un point de vue général, il est à relever que le nombre d'enquêtes effectuées par les enquêteurs du CSR OL se situe légèrement en retrait de la moyenne cantonale (10%). Par contre, le pourcentage de fraudes découvertes est quant à lui nettement plus élevé (plus de 18%), se situant à plus de 63%, ceci y compris les enquête abandonnées. Cette situation tend à démontrer que le choix initial d'ouverture d'une enquête est bien maîtrisé et que les investigations menées sont plus approfondies.

Mesures d'insertion sociale (MIS) conventionnées et individualisées

Durant l'année 2019, 313 personnes, tous âges confondus, ont bénéficié d'un suivi en matière d'insertion socio-professionnelle.

MIS SUIVIES EN 2019

Communes	Bénéficiaires	Total des contrats MIS	MIS Socio-prof.	MIS Formation (transition)	MIS Familles	MIS Capacités de base	MIS Préservation situation Économique	MIS Bas seuil	Projets Spécifiques
Bussigny	45	69	12	12	8	10	3	16	7
Chavannes-près-Renens	42	61	16	15	4	7	2	13	4
Crissier	40	56	26	11	5	4	0	9	1
Ecublens	49	79	24	16	9	11	3	13	3
Renens	130	205	69	33	20	24	6	37	16
St-Sulpice	6	9	2	3	2	0	2	0	0
Villars-Ste-Croix	1	1	0	1	0	0	0	0	0
	313	480	149	91	48	56	16	88	31

Mesures conventionnées (mesures du catalogue)

Ces mesures font l'objet de conventions entre les organismes prestataires et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et proposent, sous forme d'un catalogue, un certain nombre de places pour les bénéficiaires de l'aide sociale dans l'ensemble du canton ; les organismes prestataires bénéficient d'un financement direct par l'autorité cantonale.

Mesures individualisées

Chaque année, la DGCS répartit une enveloppe budgétaire annuelle par Autorité d'Application (AA), pour prescrire des mesures individualisées, servant à répondre à un besoin d'insertion spécifique des bénéficiaires pour lesquels le catalogue des mesures conventionnées ne peut offrir de MIS appropriée.

Ces mesures permettent de solliciter des associations régionales pour répondre à des besoins particuliers (art-thérapie, coaching individuel, formation courte...). L'enveloppe budgétaire allouée au CSR pour mettre en place des mesures d'insertion individualisées s'est élevée au total, pour l'année 2019, à CHF 161'445.-. La quasi-totalité de cette enveloppe a été utilisée pour répondre aux besoins spécifiques d'une partie des bénéficiaires de l'Ouest lausannois.

Insertion des Jeunes Adultes en Difficultés (JAD)

Durant l'année 2019, **118 JAD** ont été suivis (136 en 2018).

Parmi ces 118 JAD :

→ **71 JAD**, sans formation professionnelle achevée, ont été orientés vers des mesures de transition, visant la signature d'un contrat d'apprentissage. Ils sont appelés **JAD de transition**. Ces

derniers ont été reçus par l'une des quatre assistantes sociale du CSR faisant partie de l'équipe spécialisée pour l'accueil et le suivi de ces situations.

91 mesures de transitions ont été octroyées durant l'année, entraînant ainsi le dépôt d'une demande de bourse et, conformément à l'art 31a LASV, tout le travail d'accompagnement et de rencontre des parents en vue d'assurer le passage à l'Office des bourses.

Suite à ces mesures de transition, 26 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage (AFP / CFC), 1 jeune a signé un contrat de travail qui lui a permis de sortir de l'aide sociale

23 jeunes n'ont pas signé de contrat d'apprentissage, en interrompant leurs mesures :

- 19 pour des difficultés de savoir-être,
- 3 pour des difficultés cumulées
- 1 pour des raisons médicales.

21 jeunes, en MIS de transition, poursuivent leurs mesures sur 2020 ou ont dû être réorientés vers des mesures de rétablissement du lien social pour travailler des difficultés empêchant leur entrée en apprentissage.

→ **47 JAD** n'ont pas répondu aux critères d'entrée dans un processus d'apprentissage via des mesures de transition, en raison de difficultés psycho-socio-éducatives et scolaires. Ils sont appelés des **JAD standard**. Ces jeunes ont nécessité un accompagnement spécifique associé pour la plupart à des mesures de rétablissement du lien social qu'un certain nombre poursuive également sur 2020.

MIS JAD SUIVIES EN 2019

JAD	Standard	transition	Communes	Total des contrats MIS	MIS Socio-prof.	MIS Formation (transition)	MIS Familles	MIS Capacités de base	MIS Préservation situation Économique	MIS Bas seuil	Projets Spécifiques	MIS Prolongées	MIS Interrompues
21	11	10	Bussigny	20	0	9	2	2	0	6	1	9	2
21	6	15	Chavannes-près-Renens	21	3	13	0	0	1	2	2	4	8
16	7	9	Crissier	15	0	9	1	2	0	3	0	4	5
15	5	10	Ecublens	14	3	8	1	0	1	0	1	6	7
42	18	24	Renens	41	2	22	1	1	2	9	4	17	14
2	0	2	St-Sulpice	2	0	2	0	0	0	0	0	2	0
1	0	1	Villars-Ste-Croix	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
118	47	71		114	8	64	5	5	4	20	8	42	36

Bénéficiaires de + 50 ans

Sur les 313 bénéficiaires du CSR de l'OL, 38, soit 12.14% ont bénéficié d'un processus d'insertion, via des mesures et des projets spécifiques initiés par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) tels que :

- Mesure conventionnée «IPT – Age #50» en direction des seniors qualifiés avec un projet professionnel déjà défini et un dossier de candidature prêt, dispensée par la fondation IPT
- Mesure individualisée à 0,- «Pro-Interim» visant le placement des personnes de 50 ans et plus en missions temporaires rémunérées auprès des entreprises et des services publics, encadrée par les structures Démarche et Oséo-Vaud
- Mesure conventionnée «Objectif emploi 50» visant à aider les personnes de 50 + à recouvrer leur aptitude au placement, dispensée par l'association AvantAge (Pro-Senectute)

- Mesure «Inplus» via le prestataire Insertion-Vaud qui dispense un programme de type « case management » adapté aux besoins des 50 ans et plus pour les aider à réintégrer le marché de l'emploi
- Mesure «Perspectives insertion 50 ans et plus» dispensée par l'ORIF pour réactiver et améliorer les connaissances et les compétences professionnelles des 50+ dans trois domaines d'activité distincts : la mécanique, l'électricité et la comptabilité.

MIS + 50 ANS SUIVIES EN 2019

+ 50ans	Communes	MIS Socio-prof.	MIS Capacités de base	MIS Préservation situation économique	MIS Bas seuil	Projets Spécifiques	Prolongation	Interruption
7	Bussigny	1	0	0	3	5	4	2
4	Chavannes-près-Renens	1	2	0	2	0	2	1
4	Crissier	2	2	0	0	1	3	2
5	Ecublens VD	6	0	1	3	0	5	1
18	Renens VD	15	3	1	3	4	13	7
0	St-Sulpice	0	0	0	0	0	0	0
0	Villars-Ste-Croix	0	0	0	0	0	0	0
38		25	7	2	11	10	27	13

Expulsions

En 2019, le nombre total d'ordonnances d'expulsion sur les communes de l'ARAS de l'Ouest lausannois était de 72. Le nombre d'exécutions forcées a été quant à lui de 36. Ces chiffres correspondent à la moyenne du nombre d'expulsions prononcées ces six dernières années, si l'on exclut 2018, qui avait vu une nette augmentation.

Si l'augmentation du nombre d'expulsions en 2018 est restée quelque peu mystérieuse, le retour des expulsions à un chiffre stable peut s'expliquer en partie par la reprise d'arriérés de loyers effectués par le Centre Social Régional.

En effet, il a déboursé en 2019, CHF 147'762.45 à titre de «double loyer» et «reprise de loyers arriérés». De ce montant, CHF 87'719.-, soit 60% de la somme totale, sont comptabilisés au moment de l'ouverture du dossier du Revenu d'Insertion (RI). Ces reprises ont permis d'éviter que des procédures au stade de résiliation voire d'expulsion aillent plus loin. Par ailleurs, sur les 36 exécutions forcées prononcées, 10 ont été annulées et sur celles-ci, 2 l'ont été avec l'intervention financière du CSR.

Concernant les 36 exécutions forcées, dans 4 situations, le CSR était dans la course. Cependant pour 3 d'entre-elles, le/s bénéficiaire/s ne se sont pas acquittés du montant du loyer. Le CSR n'est pas intervenu pour reprendre les arriérés dans ces situations, soit parce que le propriétaire ne souhaitait pas maintenir les personnes dans le logement, soit parce que le CSR n'a pas souhaité (ré)-intervenir.

La dernière situation était une personne auparavant bénéficiaire de l'EVAM qui a dû quitter le logement via la procédure d'expulsion. Cependant, elle a pu trouver un logement avant le terme, si bien que la procédure a pu être annulée.

Ainsi, les 32 autres situations ont concerné des personnes non-aidées par le RI.

Sur l'ensemble des 36 procédures d'expulsion notifiées, seuls 10 foyers (hors ceux ayant déjà un suivi au CSR) ont pris contact avec le service social ou la TSL. Dès lors, un travail important, a été fait par la TSL sur le terrain, à domicile, pour intervenir auprès de toutes les situations. Cette action a permis d'identifier à 90% les locataires ou sous-locataires présents, ou partis, résidant dans le logement et de pouvoir intervenir auprès des gérances.

Les sous-locations ont été relevées par la TSL en 2019, à des fins de statistiques, par constat que souvent les personnes en situation d'expulsion sont sous-locataires. Parfois, celles-ci étaient au courant de la situation critique de perte du logement alors que d'autres l'ignoraient totalement. La majeure partie des sous-locations étaient inconnues des gérances. Elles étaient ainsi « tolérées ». Ce phénomène explique parfois la non-entrée en matière de la gérance quant à une reprise des loyers, et une demande de transfert de bail, pour sauver le logement ; la gérance se sentant « trahie ». Ce constat interpelle sur la question de la domiciliation, du droit d'avoir un toit, d'avoir des dettes et pas de garant pour soutenir son dossier, d'avoir de faibles revenus et de la pénurie toujours présente du logement dans notre région. Aussi, les personnes trouvent des solutions alternatives et se retrouvent parfois victimes elles-mêmes de locataires sans vergogne, ayant encaissés les loyers mais ne les ayant pas reversés à la gérance. Ils quittent parfois la Suisse ou disparaissent. Ainsi, les loyers impayés, à leur nom, aboutissent à l'Office des poursuites, qui verra une saisie souvent infructueuses. Les chiffres concernant ces sous-locations sont mis en relation dans les tableaux ci-après.

Par rapport à la composition des ménages sous le coup d'une expulsion en 2019, la composition s'est avérée assez similaire aux 6 dernières années. Par rapport à 2018, les hommes seuls étaient en baisse (16 contre 24), contre une légère augmentation de personnes ayant des enfants : sur les 36 exécutions forcées prononcées, 9 concernaient des ménages avec enfant/s.

Enfin, les personnes bénéficiaires de l'EVAM devant quitter leur logement suite à l'obtention d'un permis de séjour F réfugié, B ou recevant la nationalité Suisse n'ont été que 4 en 2019 à être sous le coup d'une exécution forcée. Sur celles-ci, 2 ont pu être par ailleurs annulées.

Ainsi, les chiffres concernant les expulsions sont redevenus « stables » en 2019, ce qui est encourageant, puisque le nombre d'habitants sur l'Ouest a augmenté de 473 personnes par rapport au 31.12.2017 et surtout de 2'886 habitants par rapport au 31.12.2016.

Hôtels

Les dépenses en terme d'accueil hôtelier pour l'année 2019, pour les bénéficiaires du RI, se sont élevés à CHF 542'576.95. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2018. Il s'explique par la location de 5 chambres en sus durant 4 mois liée à l'augmentation du nombre de chambres à l'hôtel du Bol d'Or à Renens et en attendant le transfert au CSR de Lausanne des 5 dernières chambres à l'Hostellerie des Chevreuils encore en main de l'Ouest lausannois (CHF 30'000.- au total), ainsi qu'à la différence entre le prix des chambres aux Chevreuils et celles au Relais de Vidy (CHF 18'000.- pour 2019) et enfin à une augmentation du nombre de bénéficiaires se retrouvant sans solution d'hébergement, passant de 35 chambres au total à 39.

A relever que le transfert de bénéficiaires sous l'égide de la FVP (fondation vaudoise de probation) ont été transféré au CSR de l'Ouest lausannois dans le courant de l'année 2019 et que 4 d'entre eux étaient déjà à l'hôtel ou ont dû y être hébergés.

Conclusion

Ainsi, en 2019, la TSL a poursuivi ses démarches importantes dans le cadre des expulsions et dans la gestion des bénéficiaires à l'hôtel et toute sa logistique, qui s'est complexifiée ces dernières années, avec l'arrivée des chambres conventionnées (payées par le canton, qu'elles soient vacantes ou occupées) et le transfert de bénéficiaires provenant de la FVP ou du SCTP (service des tutelles et curatelles professionnelles), qui n'ont pas forcément d'assistant social, si un curateur est nommé.

Elle a reçu plus de 181 habitants de l'Ouest en situation difficile de logement et sollicitant de l'aide. Elle a répondu à une douzaine de demandes via le site internet ARASOL ainsi qu'à de nombreux professionnels du réseau et de gérances, tout en poursuivant la formation sur la thématique du logement auprès des assistants sociaux.

Son intervention dans les logements sociaux de la Ville de Renens, au nombre de 11 au 31.12.2019 était toujours d'actualité, avec parfois des situations complexes à gérer. Le bon suivi dans les studios meublés à la rue des Alpes 43 à Crissier a permis à 14 bénéficiaires du RI de pouvoir s'y installer de manière durable. Plusieurs habitants des communes de l'ARASOL ont par ailleurs trouvé des logements, dans la région ou ailleurs, après avoir rencontrés la TSL. Son activité est donc importante, en attendant l'arrivée peut-être prochaine d'une fondation pouvant prendre des baux à son nom et permettre à des personnes au dossier moins éligible d'avoir en toit, en qualité de sous-locataire. Car ces personnes ne parvenaient toujours pas en 2019 à trouver un logement.

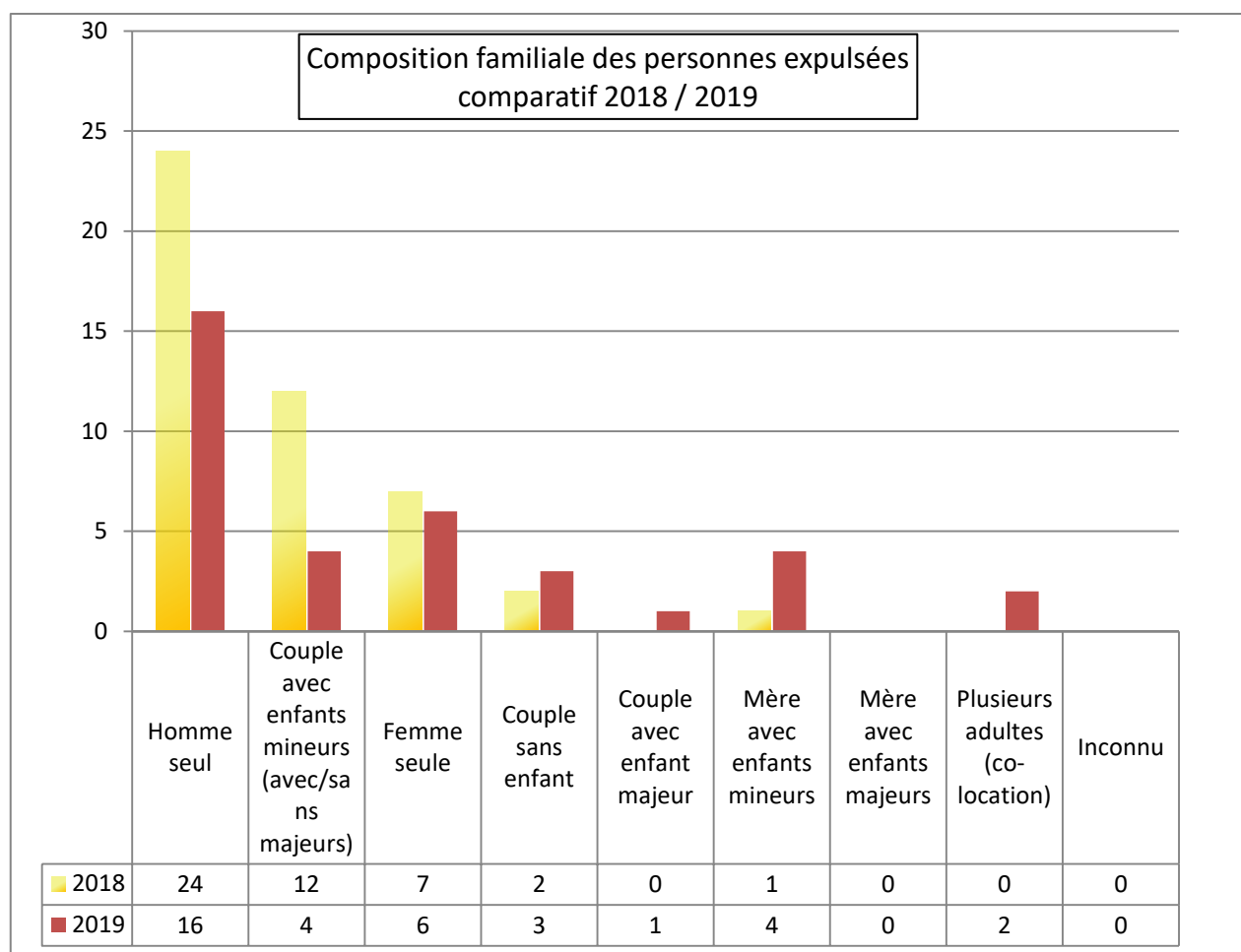
Enfin, si de nombreuses nouvelles constructions ont vu le jour en 2019 dans l'Ouest, peu de logements ont été vacants, de sorte que la pénurie est restée présente dans notre région. Néanmoins, une légère détente du prix des logements a commencé à se faire sentir. Ce constat est toutefois relatif, puisqu'un appartement de 3 pièces était loué CHF 1'800.- en moyenne à Renens, contre CHF 1'600.- dans la région veveysane, par exemple. L'année 2020, avec ses nouvelles constructions, apportera peut-être une réelle détente ?

Quelques chiffres

	2018	2019	ratio 2018- >2019
Frais d'hôtels annuels payés pour l'Ouest lausannois	CHF 463'676.65	CHF 542'576.95	+ 17%
Arriérés de loyers et double loyer repris par le CSR	CHF 98'492.05	CHF 147'762.45	+ 15%

	Nombre	Comparatif
Nombre d'exécutions forcées prononcées :	36	
Nombre d'exécutions forcées annulées :	10	sur 36, soit 28 %
Nombre de personnes ayant contacté le CSR lors de l'exécution forcée :	13	sur 36, soit 36 %
Nombre de personnes de l'EVAM ayant reçu une ordonnance d'expulsion :	28	sur 72, soit 39 %
Nombre de personnes de l'EVAM expulsées :	4	sur 36, soit 11 %
Nombre de personnes relogées à l'hôtel suite à l'expulsion :	3	sur 36, soit 8 %
Nombre de bénéficiaires à l'aide sociale ayant reçu une ordonnance d'expulsion	5	sur 72, soit 7 %
Nombre de bénéficiaires à l'aide sociale ayant reçu une exécution forcée	4	sur 36, soit 11 %

Composition familiale des personnes expulsées en 2019

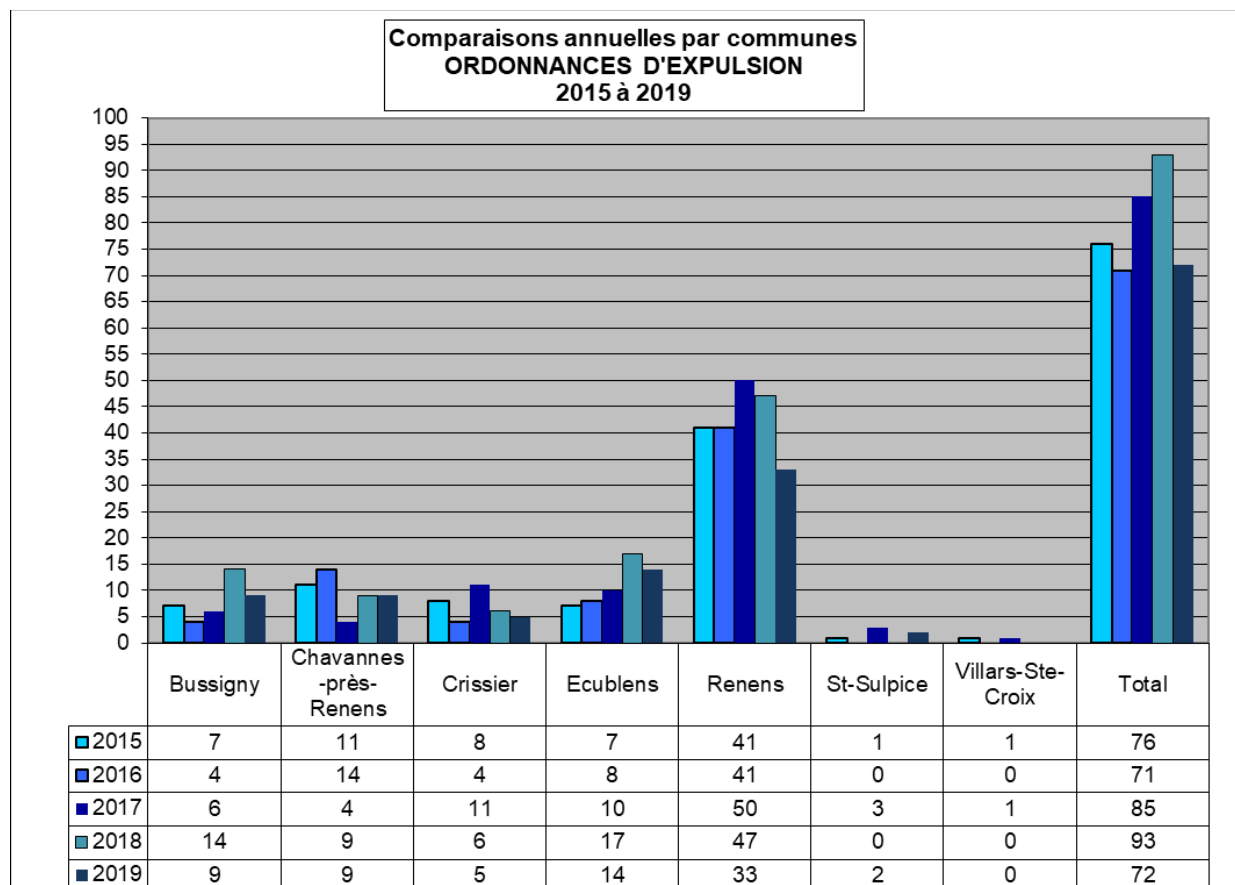


Expulsions

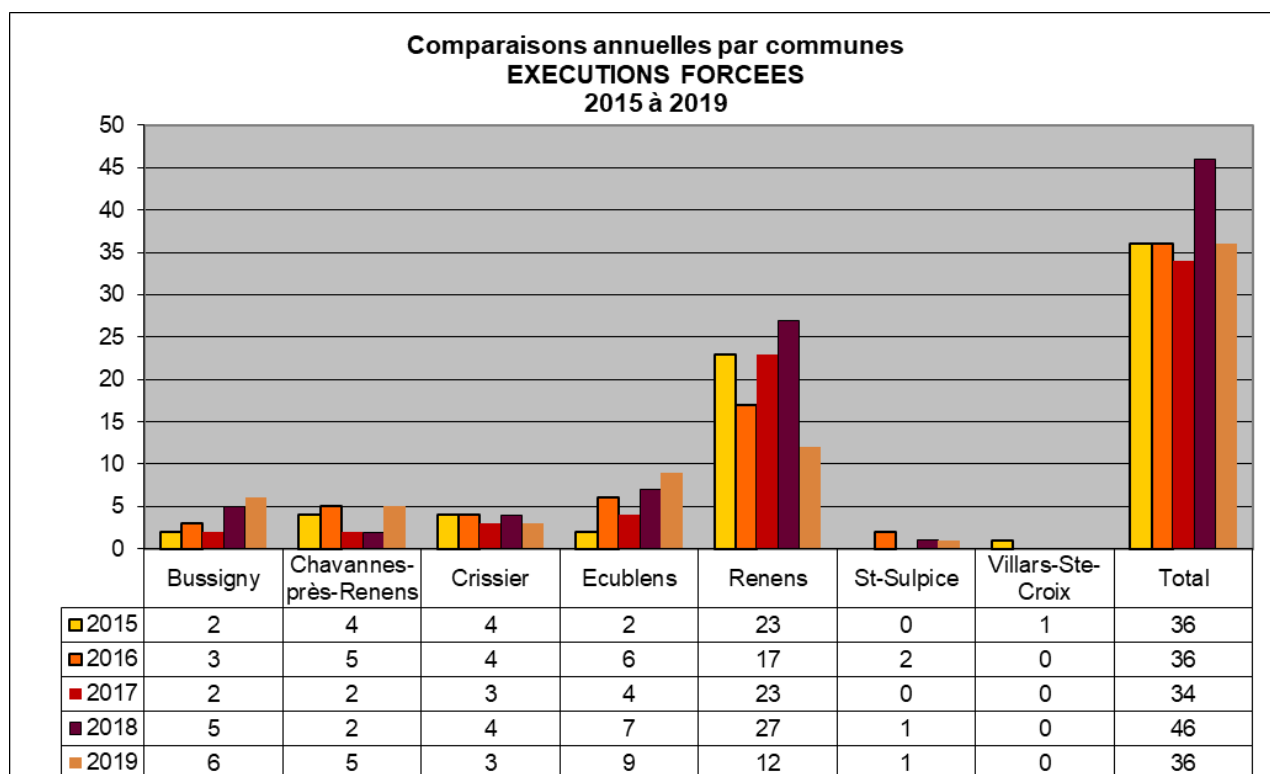
Ordonnances d'expulsion et exécutions forcées 2019

2019	Ordonnance	Exécution	Nbre d'habitants au 31.12.2019
Bussigny	9	6	8'962
Chavannes-près-Renens	9	5	7'887
Crissier	5	3	7'944
Ecublens	14	9	13'089
Renens	33	12	20'928
St-Sulpice	2	1	4'717
Villars-Ste-Croix	0	0	973
Total	72	36	64'500

Ordonnances d'expulsion



Exécutions forcées



Agence d'Assurances Sociales (AAS)

L'année 2019 marque la première année complète de l'activité de notre nouvelle agence depuis le regroupement en septembre 2018 des cinq agences de notre région.

Changement, flexibilité, harmonisation des pratiques, rencontres, découvertes, etc, ont rythmé le quotidien de notre personnel tout au long de l'année et se poursuivra en 2020.

Le rassemblement de nos collaborateurs sur un seul site a, d'une part, offert une ouverture élargie de nos bureaux sur l'ensemble de la semaine permettant ainsi aux usagers de nos différentes communes d'être renseignés tout au long de l'année, sans fermeture et ce, malgré les périodes de vacances, de maladie ou d'accident de nos collaborateurs et, d'autre part, a permis de mettre en commun toutes les connaissances détenues au sein de l'équipe au profit de la population dont les situations se complexifient jour après jour.

Les visites à domicile ont également été possible pour les personnes à mobilité réduite.

Nos collaborateurs ont ainsi accueilli et renseigné :

2019	2018
16'687 personnes	17'570 passages
7'756 téléphones	7'575 téléphones

Enquête de satisfaction

De novembre 2019 à février 2020, les usagers se présentant à notre agence ont été invités à répondre à une enquête de satisfaction. Celle-ci comporte trois axes principaux :

- Visibilité/accessibilité
- Accueil
- Ouverture

Nous avons ainsi recueilli 86 formulaires auprès de 5978 personnes.

L'analyse que nous pouvons faire de ces documents se doit être prudente et relative. Il s'agit plutôt d'une prise de température. En effet, l'enquête ne représente qu'une petite partie des personnes qui se sont présentées à notre agence et qui ont accepté de répondre à notre questionnaire. Nous pouvons d'ores et déjà faire les constats suivants :

- Toutes les communes sont représentées
- Les usagers se déplacent principalement à pied et en voiture
- L'accueil est jugé de bonne qualité
- Les usagers sont satisfaits de nos horaires
- Le temps d'attente se situe plutôt à 5 minutes qu'à 10 minutes

Une amélioration devra être portée sur la signalisation de nos locaux laquelle mérite un ajustement du côté de la route du 14 Avril. En effet, certains usagers relèvent avoir eu de la difficulté à nous trouver lors de leur première venue.

Une réflexion devra être menée en 2020 par rapport aux horaires d'ouverture. En effet, l'entrée du nouveau statut, plus particulièrement, la diminution d'heures de travail, nécessite une revisite de notre fonctionnement afin d'éviter un surplus d'heures supplémentaires auprès du personnel ainsi que de permettre un traitement égalitaire à l'ensemble du personnel de l'Arasol.

Nous relevons également que la période à laquelle l'enquête a débuté est en concordance avec le déploiement du dispositif LAMal qui a engendré un grand nombre de passages à notre guichet. Nous pouvons donc être rassurés en ce qui concerne le fonctionnement de notre structure, laquelle n'a pas été destabilisée malgré la forte sollicitation des usagers.

Quelques activités de l'AAS en 2019

Projet pilote Office Vaudois de l'Assurance Maladie

Comme nous vous en avons fait part à travers le rapport d'activité 2018, notre région a poursuivi sa participation au projet pilote avec l'OVAM. Pour rappel ce dernier avait pour buts principaux de :

- augmenter les connaissances et compétences de l'ensemble de nos collaborateurs
- actualiser un certains nombres de situations, selon des critères définis, facilitant ainsi la prise de décision par l'OVAM

Il est à relever que notre collaboratrice en charge du projet est très investie dans sa mission et la remercie. Par son travail, elle a pu actualiser 34 % des demandes qui ont transité par notre agence (1423 pour l'année 2019). Une deuxième collaboratrice viendra en renfort en 2020.

Cette collaboration a été bénéfique pour avant tout, les usagers de notre région, lesquels se sont vus recevoir leur prononcé plus rapidement et d'autre part, pour nos collaborateurs ayant en mains les outils nécessaires à leur mission.

Subside

L'année 2019 a été marquée par une augmentation importante du nombre de subsidiés sur l'ensemble du territoire vaudois. 170'000 subsidiés en 2018, ce chiffre est passé à 205'000 subsidiés en 2019 soit une augmentation de 35'000 subsidiés. Une explication de cette hausse résulte de l'entrée en vigueur du subside spécifique.

Avec les 103'000 demandes (transitées par les AAS du canton ou par les usagers eux-mêmes), l'OVAM a ainsi enregistré une augmentation de 44% de son activité par rapport à 2018.

Rappel :

Dépuis septembre 2018, en lien avec l'entrée en vigueur de la RIE III, le Département a mis en vigueur le subside spécifique. Ce dernier a été prévu pour les citoyens dont le taux d'effort (rapport entre le total annualisé des primes des membres de l'UER – diminué des éventuels subsides ordinaires octroyés – et le RDU avant la réduction pour les enfants à charge) dépasse 12 % (10 % dès 2019).

Quelques chiffres pour notre région :

Communes	Nb subsidiés 2019	Nb subsidiés 2018	Augmentation en %	Nb habitants 2019	% / habitants 2019	
Bussigny	3'210	2'671	20.18%	8962	35.81%	
Chavannes-près-Renens	3'873	3'356	15.41%	7887	49.11%	
Crissier	3'199	2'725	17.39%	7944	40.27%	
Ecublens VD	4'839	4'130	17.17%	13089	36.97%	
Renens VD	10'391	9'333	11.34%	20928	49.65%	
St-Sulpice VD	486	360	35%	4717	10.30%	
Villars-Ste-Croix	196	159	23.27%	973	20.14%	
Total général	26'194	22'734	15.22%	64'500	40.61%	
Somme de Nb Bénéficiaire						
AAS	RI	CR	PC	SP	SS	Résultat
AAS Bussigny	439	88	336	2'719	1'808	3'536
AAS Chavannes-près-Renen	530	128	549	3'522	2'302	4'561
AAS Crissier	512	81	445	2'541	1'611	3'444
AAS Ecublens	545	120	768	3'731	2'516	5'001
AAS Renens	1'511	371	1'788	8'019	5'196	10'944
Total général	3'537	788	3'886	20'532	13'433	27'486
Somme de Montant total						
AAS	RI	CR	PC	SP	SS	Résultat
AAS Bussigny	1'240'218.00	85'333.00	1'794'978.00	3'945'716.00	1'226'001.00	8'452'788.00
AAS Chavannes-près-Renen	1'456'489.00	143'473.00	3'047'541.00	5'310'562.00	1'491'311.00	11'726'928.00
AAS Crissier	1'505'302.00	66'016.00	2'485'680.00	3'873'823.00	1'054'662.00	9'215'378.00
AAS Ecublens	1'542'284.00	112'288.00	4'032'796.00	5'376'612.00	1'679'728.00	12'996'841.00
AAS Renens	4'434'311.00	380'347.00	9'818'565.00	12'473'522.00	3'290'308.00	31'005'369.00
Total général	10'178'604.00	787'457.00	21'179'560.00	30'980'235.00	8'742'010.00	73'397'304.00

Définitions :

- RI : Revenu d'Insertion
 CR : Cas de rigueur
 PC ; Prestations complémentaires
 SP : Subside principal
 SS : Subside spécifique

Curatelle

Notre agence poursuit sa mission dans le processus des entretiens des curateurs volontaires. Pour l'année 2019, l'agence a reçu 55 demandes de prise de contact des usagers désirant s'engager dans le début du processus de recrutement. Tous ont été contactés par nos collaborateurs.

Résultats des démarches :

- 44 poursuites
- 3 abandons avec entretien
- 8 abandons sans entretien

Prestations Complémentaires pour famille

Cette année, nos collaborateurs ont à nouveau permis à nos usagers bénéficiaires des Prestations Complémentaires pour famille, de recevoir dans un délai de deux à trois semaines, le remboursement de leur frais de garde et des participations médicales.

Le nombre de prestations versées se montent à :

- 5296 de participations médicales (10% de franchise + quote-part)
- 1337 de frais de garde

Pour notre région, le nombre d'usagers bénéficiant des Prestations Complémentaires pour famille se monte à 624 pour l'année 2019.

Nous relevons que notre collaboration avec le Centre Régional de Décision de Lausanne (CRD) est excellente et constructive.

Collaboration Apremadol – AAS

Cette année, des rencontres régulières ont été organisées avec quelques membres de l'Apremadol et de l'AAS. L'objectif visé par cette collaboration est le renforcement des synergies entre nos services.

Nos collaborateurs en charge de cette mission, ont eu l'occasion d'aller à la rencontre des usagers à leur domicile avec un assistant social afin de comprendre la mission du Centre Médical Social (CMS) et également d'évaluer les compétences que l'AAS pourrait mettre au service des usagers.

L'idée à travers cette collaboration n'est pas d'ajouter un intermédiaire, mais de rendre possible l'accès à la prestation en sélectionnant le bon spécialiste nécessaire à ses besoins.

L'analyse et les propositions de piste d'amélioration se poursuivront en 2020.

Statistiques de la Caisse cantonale de compensation AVS à Vevey

L'Agence d'assurances sociales représente la Caisse cantonale de compensation AVS à Vevey dans les communes qui sont desservies. Les chiffres communiqués ci-dessous sont ceux de 2018, qui n'étaient pas dans le précédent rapport d'activité. Les chiffres pour 2019 ne seront probablement pas diffusés d'ici la fin du 1^{er} semestre 2020.

RAS - AAS : dossiers de la Caisse de compensation - 2018								
Agences	Bussigny / Villars-Ste-Croix		Chavannes / St-Sulpice		Crissier	Ecublens	Renens	TOTAUX
	8'759	963	7'741	4'669				
Population SCRIS au 31.12.2018	8'759	963	7'741	4'669	7'905	12'939	20'968	63'944
Affiliés indépendants	181	18	102	87	127	158	285	958
Affiliés sans activité lucrative	334	15	451	104	459	521	1592	3476
Affiliés employeurs	245	44	134	216	254	319	620	1832
Ayants droit aux AF	296	18	275	105	261	308	709	1972
Rentiers AVS-AI	744	64	736	382	792	1285	2589	6592
Ayants droit PC AVS-AI	260	8	357	85	326	591	1446	3073
Rente-Pont	7	1	24	21	12	19	104	188
PC Familles	102	2	128	3	91	104	300	730
Nombre de dossiers ouverts	2169	170	2207	1003	2322	3305	7645	18821

Statistiques liées au Revenu d'Insertion (RI)

*Les différents tableaux et chiffres suivants ont été tirés du logiciel informatique « Progres »
excepté le tableau concernant « Nombre de premiers rendez-vous au CSR »*

NOMBRE DE PREMIERS RENDEZ-VOUS AU CSR EN 2019

"Infos sociales"

Total des premiers rendez-vous

2019

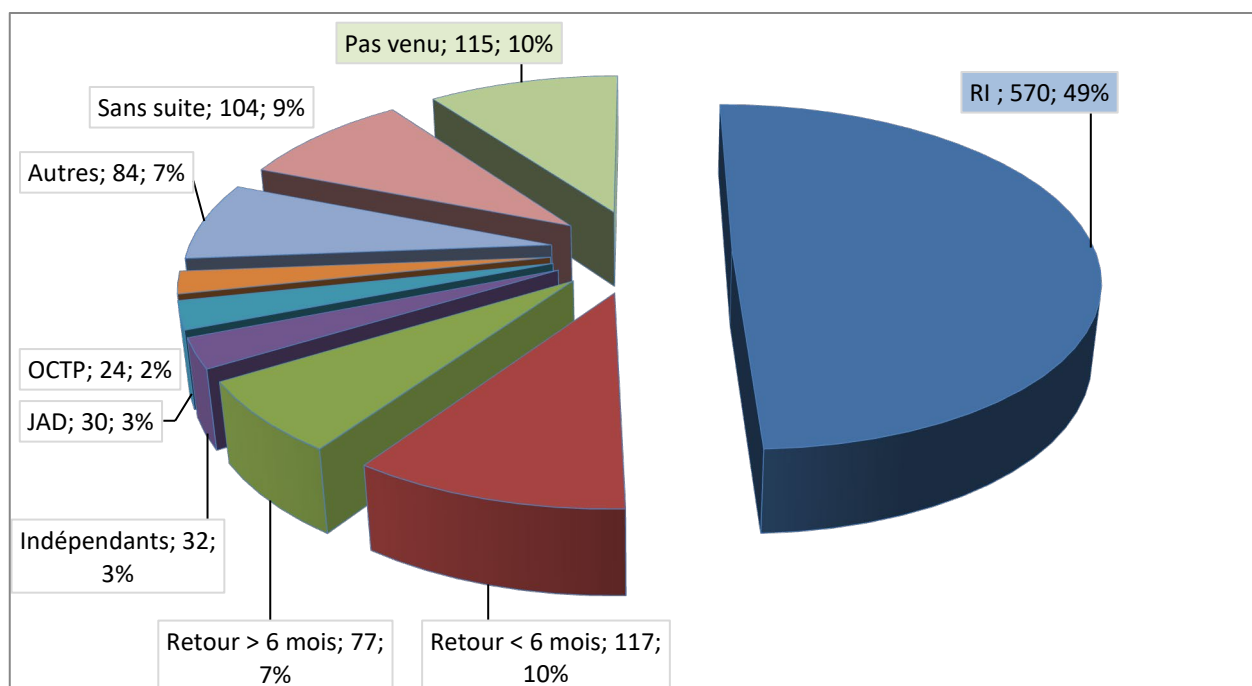
1153

Répartition par mois

MOIS	Nombre de rendez-vous
Janvier	94
Février	109
Mars	111
Avril	90
Mai	111
Juin	97
Juillet	86
Août	69
Septembre	96
Octobre	119
Novembre	97
Décembre	74

Ce tableau représente, mois après mois, le nombre de personnes ayant pris un premier rendez-vous ou s'étant présentées spontanément pour obtenir aide, orientation, soutien et conseil.

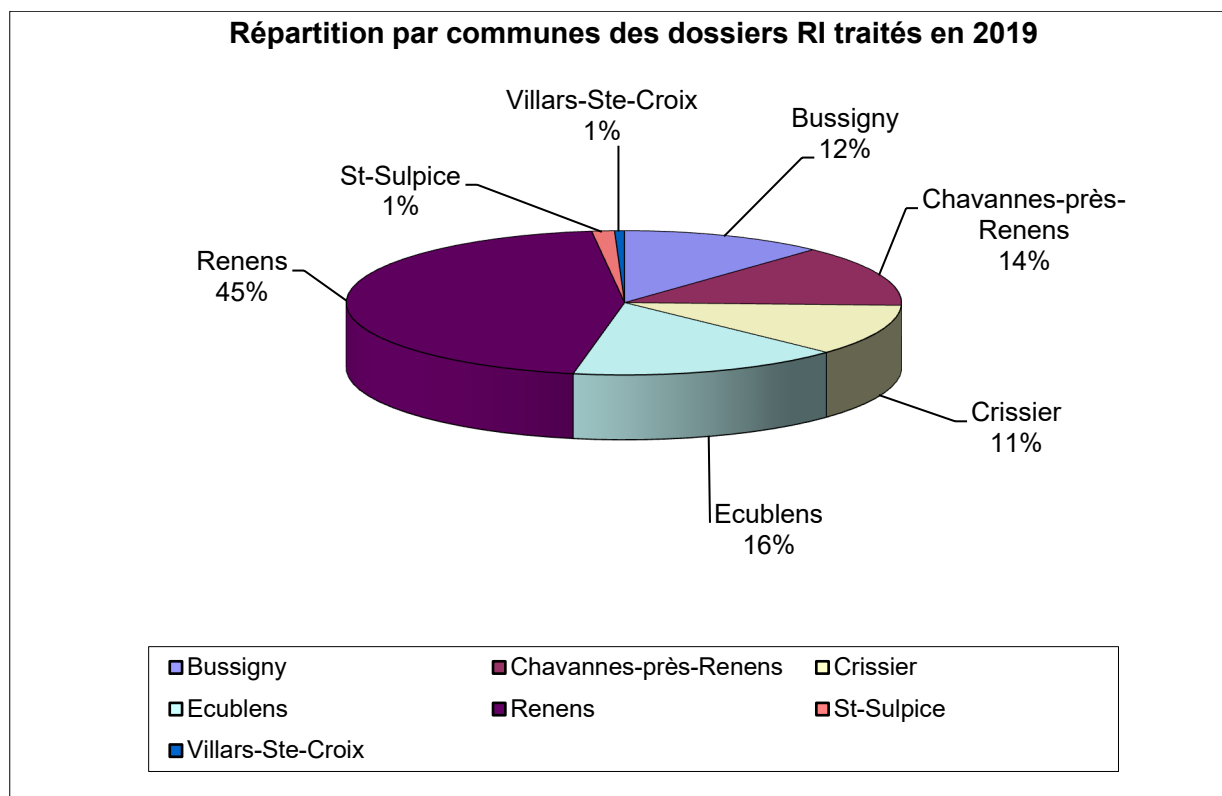
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES



NOMBRE DE DOSSIERS RI PAYÉS PAR COMMUNES POUR 2019

	2018	2019
Total des dossiers RI payés pour l'Ouest Lausannois	1'863 *	1'931 *
Dont nouveaux cas	540	554

Communes	Dossiers RI pour 2019	%	dont nouveaux cas
Bussigny	225	11.9%	68
Chavannes-près-Renens	261	13.8%	97
Crissier	218	11.5%	52
Ecublens	301	15.9%	91
Renens	857	45.2%	232
St-Sulpice	25	1.3%	8
Villars-Ste-Croix	11	0.6%	6

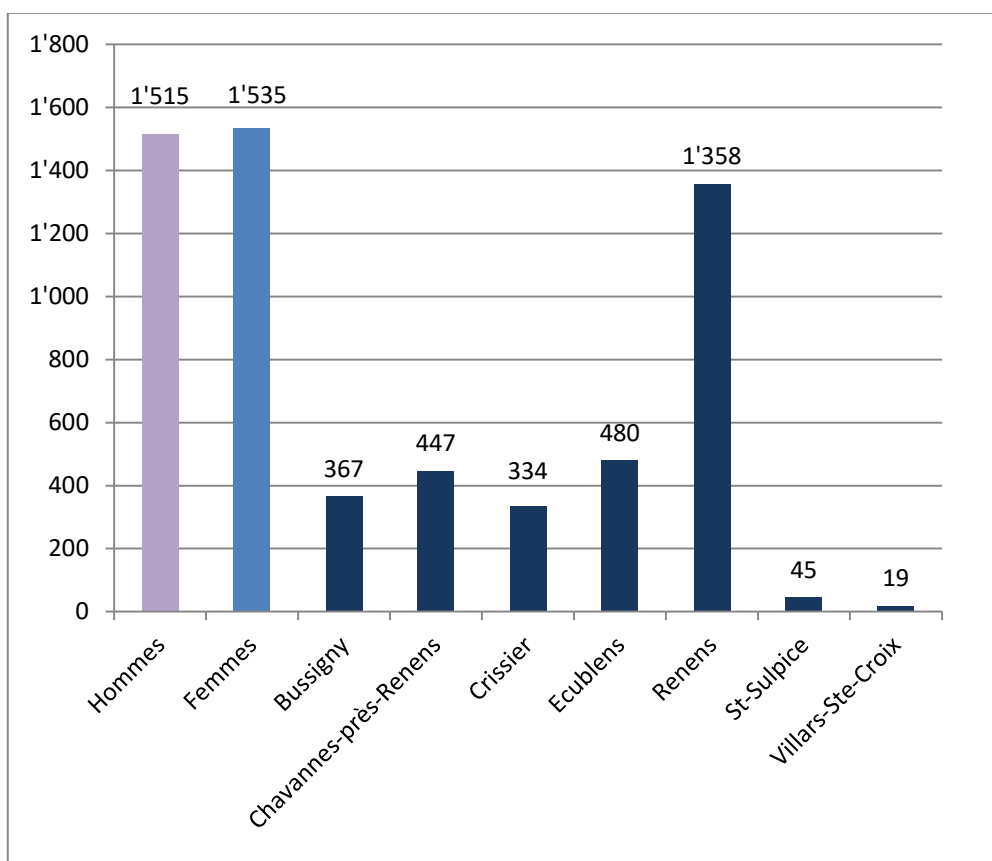


* Il peut y avoir un dossier enregistré dans deux communes de la région suite à un déménagement, entraînant ainsi une différence au niveau du cumul de toutes les communes par rapport au total affiché.

NOMBRE DE PERSONNES AYANT BÉNÉFICIÉ DU RI EN 2019

Il faut comprendre que 1'931 dossiers payés concernent 3'050 personnes au total.

	2018	2019
Total des personnes touchées par le RI	3'064	3'050
Femmes	1'535	
Hommes	1'515	



* La différence entre la population totale des bénéficiaires et la répartition dans les communes correspond au déménagement de personnes dans la région au cours de l'année. Elles sont ainsi comptabilisées sous plusieurs rubriques.

ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DU RI POUR 2019

Répartition par communes

Tranches d'âges	Bussigny	Chavannes-près-Renens	Crissier	Ecublens	Renens	St-Sulpice	Villars-Ste-Croix	Totaux
- de 18 ans	112	142	86	149	379	15	5	888
18 - 21 ans	22	33	14	20	73	2	2	166
22 - 25 ans	25	31	16	27	100	0	3	202
26 - 29 ans	34	33	28	37	83	2	0	217
30 - 34 ans	42	32	41	37	138	3	2	295
35 - 39 ans	38	51	39	48	119	5	3	303
40 - 44 ans	34	37	34	54	142	6	4	311
45 - 49 ans	29	35	34	42	140	7	2	289
50 - 54 ans	36	45	29	45	140	4	2	301
55 - 59 ans	27	40	28	46	132	4	1	278
60 - 64 ans	4	9	12	12	36	1	0	74
65 ans et plus	1	2	4	3	4	1	0	15

Notes :

- Les mineurs bénéficient du RI au travers du dossier de leurs parents.
- Au cours de l'année, un même bénéficiaire peut se trouver dans deux tranches d'âges différentes.

FAMILLES MONOPARENTALES POUR L'ANNÉE 2019

Nombre de dossiers payés	Bussigny	Chavannes-près-Renens	Crissier	Ecublens	Renens	St-Sulpice	Villars-Ste-Croix
Monoparentale avec 1 enfant	24	24	24	33	76	2	0
Monoparentale avec 2 enfants	19	20	11	19	54	0	0
Monoparentale avec 3 enfants	4	5	3	8	16	2	1
Monoparentale avec 4 enfants	1	1	0	0	2	0	0
Monoparentale avec 5 enfants et plus	0	0	0	0	0	0	0

Nbre de familles monoparentales

349

Nombre de personnes concernées

903

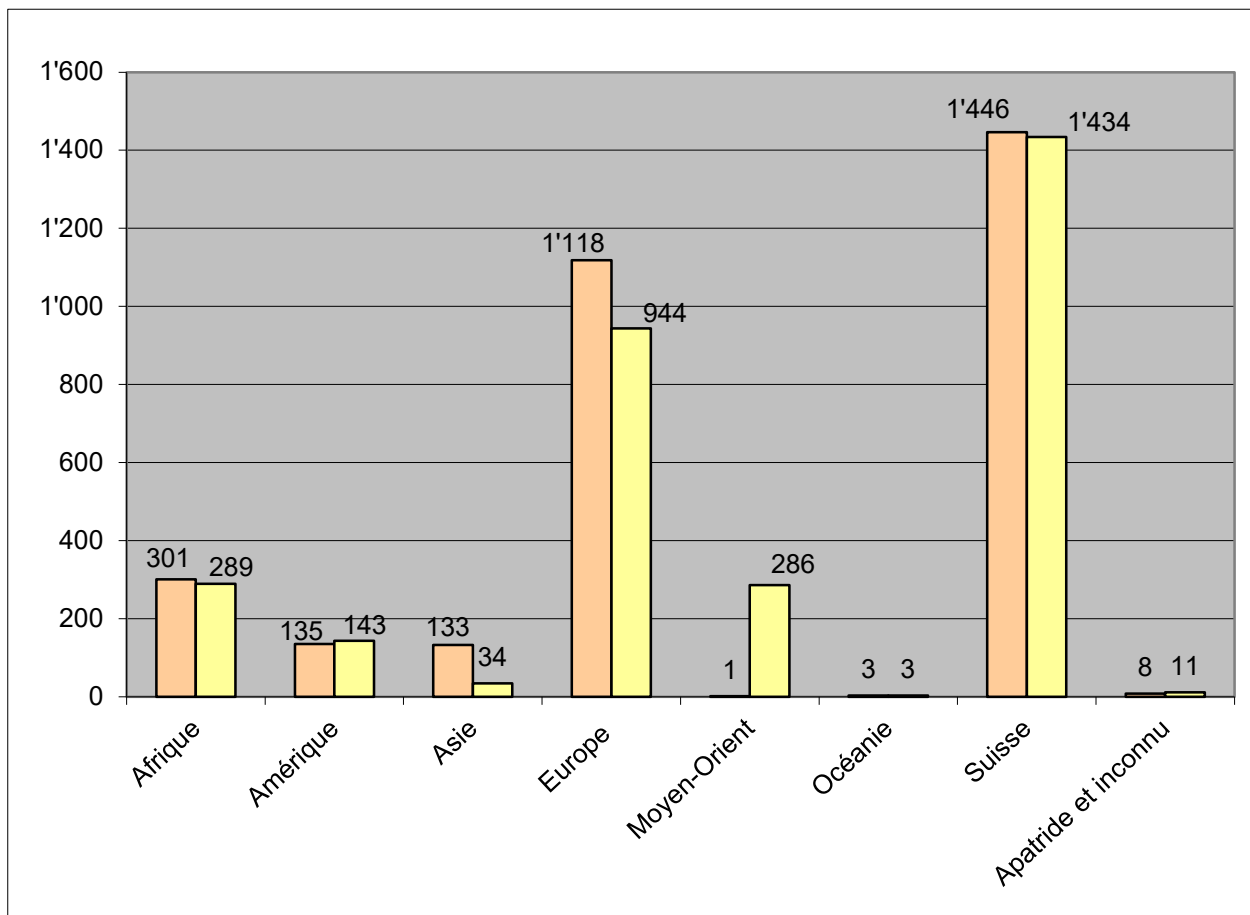
Nombre d'enfants concernés

550

L'arrivée à la majorité d'un enfant au cours de l'année ou son départ chez l'autre conjoint, le fait sortir du décompte standard, ce qui explique quelques différences.

NATIONALITÉS DES BÉNÉFICIAIRES DU R1 POUR 2019

2018	2019
------	------



Un certain nombre de personnes ont changé de nationalité en cours d'année et sont, dès lors, comptabilisées dans deux rubriques (calcul fait sur le nombre de personnes, soit 3'144).

SANCTIONS EN 2019

Année	Nbre de sanctions	Nbre de dossiers	Nbre de personnes
2017	809	453	456
2018	732	422	455
2019	536	322	323

Remarques :

Sur 1'931 dossiers RI payés en 2019, 322 dossiers ont fait l'objet d'une sanction (soit près de 17 %)

A propos des sanctions

- Un bénéficiaire du RI peut faire l'objet de plusieurs sanctions.
- A relever qu'une sanction n'est pas à comprendre comme étant dans chaque cas en lien avec un abus. Une sanction peut être prononcée pour des absences aux rendez-vous ou des manques d'assiduité dans la recherche d'un emploi par exemple.
- Un grand nombre de sanctions est prononcé par les conseillers ORP (Office Régional de Placement) pour des manquements aux exigences sur la loi sur l'assurance chômage (LACI).

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS FINANCIÈRES ACCORDÉES AUX BÉNÉFICIAIRES ENTRE 2014 et 2019

Versements RI	Charges brutes	Charges nettes	Nbre de dossiers
2014	28'757'976.73	24'259'191.92	1'894
2015	28'269'682.77	25'376'416.90	1'709
2016	30'555'601.36	26'579'051.96	1'909
2017	31'359'971.38	26'135'562.64	2'016
2018	30'974'648.57	26'194'581.54	1'863
2019	32'893'865.33	26'947'885.94	1'931

La charge brute correspond à la totalité des prestations qui ont été versées aux bénéficiaires au cours de l'année.

La charge nette correspond au coût final à charge de la facture sociale, après déduction des prestations encaissées au nom des bénéficiaires.

L'écart entre ces deux montants est donc constitué des encaissements suivants :

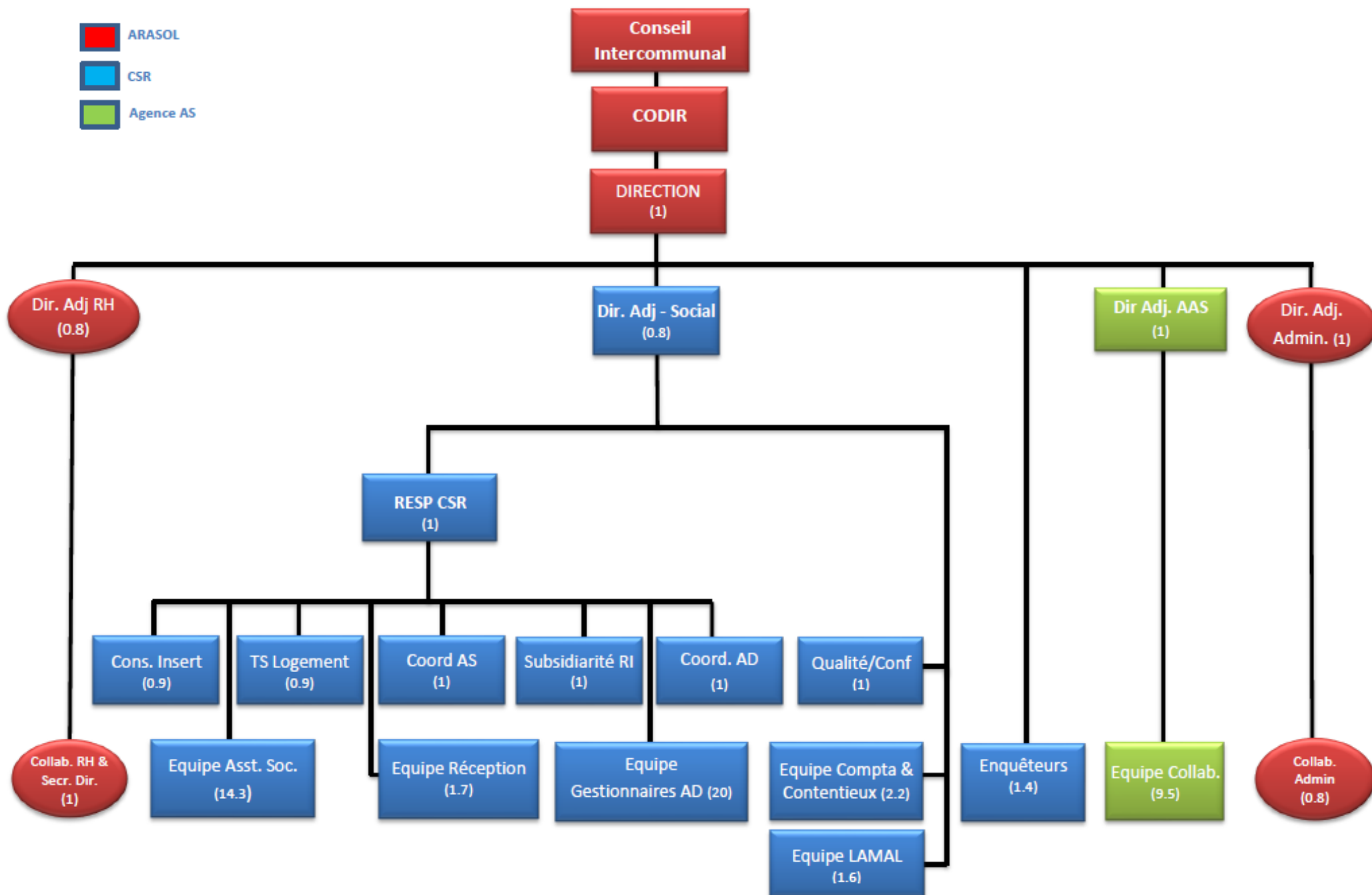
- Prestations d'assurances telles que perte de gain, chômage, invalidité ou accident avancées par le CSR aux bénéficiaires, dans l'attente du traitement de leur dossier auprès de ces assureurs.
- Décisions de justice ou de recours dans lesquelles nos bénéficiaires ont obtenu gain de cause.
- Prestations d'autres régimes sociaux tels que PC Familles, Allocations Familiales, Prestations Complémentaires AVS/AI, etc...
- Salaires dus par des employeurs à leurs collaborateurs ou ex-collaborateurs lors de situations de conflits où l'employé a obtenu finalement gain de cause, venant ainsi en remboursement de nos avances.
- Remboursement de prestations RI dont le versement a été subordonné à un accord préalable de remboursement.

Remboursement de prestations RI obtenues indûment, avec ou sans faute du bénéficiaire (les amendes, frais de procédure et dépens ne sont pas comptabilisés car encaissés par les organes de justice).

ORGANIGRAMME DE L'ARASOL (= 63.9 EPT)

Novembre 2019

- ARASOL
- CSR
- Agence AS



Lexique des abréviations

A	
AA	Autorité d'application
AAS	Agence d'assurances sociales
AD	Assistant/e gestionnaire administratif/ve
AF	Allocations familiales
AI	Assurance – invalidité
APG	Allocations pour perte de gain
AR	Agent/e régional/e (d'assurances sociales)
ARASOL	Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois
AS	Assistant/e social/e
AVDAAS	Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales
AVEAS	Association vaudoise des employés d'assurances sociales
AVS	Assurance- vieillesse et survivants
B	
BAP	Bâtiment administratif de la Pontaise
BRAPA	Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de la DGCS
C	
CDAP	Cour de Droit Administratif et Public
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés
CSP	Centre social protestant, Lausanne
CSR	Centre Social Régional
D	
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
E	
EESP	Ecole d'études sociale et pédagogiques
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
F	
FORJAD	Formation des jeunes adultes en difficulté
FORMAD	Formation professionnelle des adultes (26 – 40 ans)
J	
JAD	Jeunes Adultes en Difficultés
JDP	Justice de paix
L	
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité

LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LASV	Loi sur l'Aide Sociale Vaudois
LAVAMal	Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
LAVI	Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LEAC	Loi vaudoise sur l'emploi et l'aide aux chômeurs
LOF	Loi sur l'Organisation et le Financement
LPC	Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS / AI
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
M	
MIP	Mesures d'Insertion Professionnelle
MIS	Mesures d'Insertion Sociale
O	
OAI	Office AI du canton de Vaud
OFAS	Office fédéral des assurances sociales, Département fédéral de l'intérieur, Berne
OP	Office des poursuites
ORP	Office régional de placement
OSCOF	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
OCTP	Office des curatelles et tutelles professionnelles
OVAM	Office vaudois de l'assurance-maladie (anciennement OCC)
P	
PAP	Plan d'Action Personnalisé
PC AVS/AI	Prestations complémentaires assurance - vieillesse, survivants et invalidité
PC Fam	PC Familles
PCG AVS/AI	Prestations complémentaires pour frais de guérison assurance - vieillesse, survivants et invalidité pro Infirmis
PROGRES	Progiciel relatif à l'organisation et à la gestion de la régionalisation dans l'environnement social
R	
RAS	Région d'action sociale
RDU	Revenu déterminant unifié
RFG	Remboursement des frais de garde
RFM	Remboursement des frais médicaux
RI	Revenu d'Insertion
S	
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques, DFIN
SDF	Sans domicile fixe
SESAM	Système d'enregistrement des subsides à l'assurance -

	maladie
SPJ	Service de protection de la jeunesse, DFJC
T	
TC	Tribunal cantonal
TF	Tribunal fédéral, Lausanne
TSL	Travailleuse sociale logement
U	
UER	Unité économique de référence